

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de Réotier

**DELIBERATION N° 2025- 017
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 11 Avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vendredi 11 avril 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, GRAZIANO Antoine, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI

Excusés : Michel COLLOMB – Hervé CASTILLO

Procuration : Michel COLLOMB donne procuration à Antoine GRAZIANO

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : Attribution de subventions aux différentes Associations du canton de Guillestre.

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que différentes associations du canton de Guillestre, ont sollicité la commune de Réotier pour obtenir une subvention et énumère la liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Approuve** l'exposé de Monsieur de Monsieur le Maire
- **Décide** d'accorder une subvention aux associations suivantes :

LIBELLE	MONTANT ATTRIBUÉ
Tennis club	350.00 €
Club de l'Amitié	100,00 €
APAC	100,00 €
Ass. Le Regain de nos montagnes	100,00 €
FNACA	150,00 €

Souvenir Français	100,00 €
Pays Guillestrin	200,00 €
Ski Club- Club sportif Guillestre	70.00 €
CAF du Guillestrois-Queyras	350.00 €
Véloroc	420.00 €
Ass. Sport Enjoy 05	70.00 €
Divers – Non affecté	1 190 €
TOTAL	3 200 €

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 à l'article 65748
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

